

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le six janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Maire.

Date de convocation : 30 décembre 2016 / Date d'affichage : 30 décembre 2016

Présents : Christian VERMELLE, Michèle LIARD, Cécile ORNSTEIN, Robert ARIIS, Dominique THEVENET, Sylvette VIRET, Geneviève CLAVIOZ, Pierre SEVE, Philippe MONOD, Eric BONNOT

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : Eric BONNOT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

01-2017 - Création d'un espace public mixant un espace paysager et des emplacements de stationnement en lieu et place de l'ancien garage SAGE

Par délibération n° 22/2013 du 27 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé la démolition de l'ancien Garage SAGE, situé Rue du Vieux Garage, au pied de l'esplanade du château.

Cette parcelle de terrain enclavée entre le mur du château et les habitations des riverains, est actuellement en attente d'aménagement, incluant un aménagement plus global autour de l'église avec une révision du plan de circulation des piétons et des véhicules. Sa réalisation débutera en 2017. Le CAUE accompagne la commune dans ce projet important jusqu'à la désignation des entreprises, suivant un marché d'appel d'offres conforme au Code des Marchés Publics.

Cet aménagement est conditionné par la réalisation des travaux de ravalement du mur du château, conformément aux directives des Architectes des Bâtiments de France.

Dans un second temps, il sera procédé à l'aménagement d'un espace public mixant un espace paysager et des emplacements de stationnement.

En effet, un premier vote a permis de définir la nature exacte du projet. A la question « Cet espace public sera-t-il un espace uniquement paysager (sans places de stationnement, hormis les places handicapés), le Conseil Municipal a décidé à 3 voix pour (ARIIS, SEVE, LIARD), 6 voix contre (THEVENET, MONOD, BONNOT, VIRET, CLAVIOZ, VERMELLE) et 1 abstention (ORNSTEIN) que l'espace public ne serait pas uniquement un jardin paysager sans places de stationnement.

Cette opération, estimée à 294 000 € sera financée par l'obtention d'un prêt et par les subventions attribuées. Elle se déroulera en phasage avec une première tranche ferme estimée à 100 000 € pour une surface de 743 m², comprenant la préparation du terrain, la pose du revêtement, la voirie et le stationnement, le jardin public.

La deuxième tranche comprend le reste du périmètre inclus dans le projet (aménagement autour de l'église, création des flux piétonniers et routiers,...) pour une surface totale et globale de 1 020 m².

DELIBERE

Le lancement de l'opération « Projet SAGE » est approuvé.

Le Conseil Municipal décide que le futur espace public mixera un espace paysager et des emplacements de stationnement.

M. le Maire est autorisé à :
- signer lesdits documents ;

- Souscrire un prêt pour l'obtention des fonds ;
- déposer les déclarations de travaux ainsi que toutes les demandes administratives nécessaires à l'opération ;
- solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

02-2017 – Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Le coût d'investissement pour l'installation des horloges s'élève à 2 400 €, et permettra une économie d'environ 1 700 € par an.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 8 voix Pour et 2 Abstentions (ARIIS – BONNOT) :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit dès que les horloges seront installées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

QUESTIONS DIVERSES

1/ La compensation genevoise s'est élevée en 2016 à 56 987.54 € soit 7 246.54 € de plus qu'en 2015.

2/ Lors des travaux d'assainissement, l'idée est venue de tirer une ligne parallèle pour la mise en place de conduite d'eau potable pour alimenter le bas du village. Un devis a été demandé à l'entreprise chargée des travaux d'assainissement. D'autres devis seront à demander. Si une autre entreprise est choisie pour ces travaux sur le réseau d'eau potable, il conviendra de demander de nouveau les autorisations de passage.

3/ La prochaine rencontre avec les anciens aura lieu vendredi 03 février 2017, à 14h00.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 10
- absents 0
- pouvoirs 0

Date de séance

06/01/2017

Nombres de délibération

2

Christian VERMELLE	Présent	
Michèle LIARD	Présente	
Cécile ORNSTEIN	Présente	
Philippe MONOD	Présent	
Robert ARIIS	Présent	
Geneviève CLAVIOZ	Présente	
Eric BONNOT	Présent	
Sylvette VIRET	Présente	
Dominique THEVENET	Présent	
Pierre SEVE	Présent	